



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N° **50**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 33
Représentés : 11
Absents : 9

Ayant voté pour : 44
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE
STATIONNEMENT PUBLIC SOUTERRAIN ET SUR
VOIRIE SOCIÉTÉ Q-PARK - ANNÉE 2024**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-3,

Vu la délibération n° 36 en date du 4 novembre 2004 désignant la société EIFFAGE PARKING en tant que délégataire chargé de l'exploitation du stationnement payant souterrain et sur voirie,

Vu les délibérations n° 7 du 3 mars 2011 approuvant l'avenant n° 1, n° 29 du 5 mai 2011 approuvant l'avenant n° 2, n° 51 du 27 septembre 2012 approuvant l'avenant n° 3, n° 43 du 30 juin 2016 approuvant l'avenant n° 4, n° 45 du 8 octobre 2019 approuvant l'avenant n° 5, n° 21 du 1^{er} juillet 2021 approuvant l'avenant n° 6, n° 50 du 30 mars 2022 approuvant l'avenant n° 7,

Vu le rapport d'activités du délégataire pour l'année 2024, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 10 décembre 2025,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2005, la Ville a confié, pour une durée de 30 ans, par voie de délégation de service public, la gestion du stationnement payant sur voirie et du stationnement en ouvrage (Hôtel de Ville, Le Village, Aragon, Lamartine et Marceau) à la société OMNIPARC devenue Q-PARK,

Considérant l'examen du rapport d'activités de la société Q-PARK par la Commission consultative des services publics locaux réunie le 10 décembre 2025 ; qu'il convient de prendre acte,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : Prend acte du rapport d'activité transmis dans le cadre de la délégation de service public pour le stationnement public, présenté par le délégataire Q-PARK, au titre l'année 2024.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 24 décembre 2025

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20251218-18673-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.